

Articles	Désignation	TM	U	L	I	H	Nbre	Quantité	Prix unitaire	Total
Remarques :										
a) les arrondis s'opèrent conformément aux impositions légales,										
b) la qualité du signataire est exigée s'il engage une société de quelque forme que ce soit,										
c) toute rectification des quantités du metré récapitulatif doit, sous peine de nullité, être justifiée dans une note annexée à la soumission,										
d) la correction des Q.P. n'est pas autorisée.										
e) toutes les fiches techniques demandées font partie intégrante de la remise de prix										

C20010AR	M.O.: M Schulsse																				
Travaux: Transformation d'une maison d'habitation																					
Architecte: Pecheur Sophie																					
Chapitre 3: Métrés																					
Partie 11: BARDAGE																					
Articles	Désignation	TM	U	L	I	H	Nbre	Quantité	Prix unitaire	Montant											
	NOTE IMPORTANTE: Les options et variantes ne seront pas comptabilisées aux différentes additions																				
11.01	Bardage - généralités																				
11.02	Bardage Alu RAL IDEM CHASSIS + isolation Polyuréthane 12cm épaisseur	QF	m2					13,40													
	raccords entre châssis -voir façade - sous couches comprises (isolant, pare vapeur, pare pluie, lattage et contre lattage et raccord aux châssis)							5,80													
	acrotère veranda et raccord mur vertical veranda - sous couches comprises (isolant, pare vapeur, pare pluie, lattage et contre lattage et raccord aux châssis)							7,60													
12.02.01	Structure de lattage - profilés en bois	PM																			
Partie 12: ENDUIT SUR ISOLANT EXT																					
12.01	Enduits extérieurs sur panneaux isolant en polystyrène	PM																			
12.02.a	Enduits extérieurs de teinte banc cassé sur panneaux isolant en polystyrène de 14cm d'épaisseur(0,035W/mk)	QF	m2					168,50													
	surfaces inférieures à 6m² non déduites																				
	façade côté entrée			59,80	1,00	1,00	1,00	59,80													
	façade pignon			42,70	1,00	1,00	1,00	42,70													
	façade arrière			66,00	1,00	1,00	1,00	66,00													
	soubassements - ep 120mm	QF	m					26,00													
	façade arrière annexe																				
12.02.b	crépi sur bloc - teinte gris clair et gris moyen voir plans	QP	m2					1,00													
	1m² afin d'avoir le prix indicatif pour le crépi sur murs de soutènement																				
12,02,c	echaffaudage - PM - compris dans le prix du crépi ou de l'installation de chantier	PM																			
										Sous total -- PARTIE 12											
Partie 13: FERRONNERIES																					
										Sous total -- PARTIE 13											
Partie 14: MENUISERIES DE SOL EXTERIEURES																					
										Sous total -- PARTIE 14											
MONTANT TOTAL HTVA																					
TVA 6%																					
MONTANT TOTAL TVAC																					
Complété par moi et annexé à ma soumission en date du																					

Articles	Désignation	TM	U	L	I	H	Nbre	Quantité	Prix unitaire	Montant
Fait à le.....										
Le soumissionnaire										
Remarques :										
a) les arrondis s'opèrent conformément aux impositions légales,										
b) la qualité du signataire est exigée s'il engage une société de quelque forme que ce soit,										
c) toute rectification des quantités du metré récapitulatif doit, sous peine de nullité, être justifiée dans une note annexée à la soumission,										
d) la correction des Q.P. n'est pas autorisée.										
e) toutes les fiches techniques demandées font partie intégrante de la remise de prix										

C20010AR								
M.O.: M Schulse								
Travaux: Transformation d'une maison d'habitation								
Architecte: Pecheur Sophie								
Chapitre 3: Métrés								
Partie 15: CHAUFFAGE								
Articles	Désignation	TM	U	Quantité	Prix unitaire	Montant		
	NOTE IMPORTANTE:							
	Les options et variantes ne seront pas comptabilisées aux différentes additions							
15.01.	Généralités	PM				PM		
15.01.01.	Cadre de la mission :	PM				PM		
15.01.02.	Réglementations :	PM				PM		
15.01.03.	Prescriptions générales	PM				PM		
15.01.04.	Fiches techniques	PM				PM		
15.01.05.	Dossier d'entretien	PM				PM		
15.01.06.	Qualité de l'eau	PM				PM		
15.02.	Prescriptions installation					PM		
15.02.01.	Société distributrice	PM				PM		
15.02.02.	Travaux de perçage et d'entaillage.	PM				PM		
15.02.03.	Précautions :	PM				PM		
15.03.	Travaux préalables					PM		
15.03.01.	Société distributrice	PM				PM		
15.03.02.	Travaux de perçage et d'entaillage.	PM				PM		
15.03.03.	Précautions	PM				PM		
15.04.	Tuyauteries et nouvelle installation PAC	QF	FF	1,00				
15.04.01.	remplacement du système de chauffage existant par une pompe à chaleur air-eau. Unité extérieure et unité intérieure, y compris main d'œuvre,déplacements, accessoires, fixations, tuyauterie décharge et arrivée, régulation et toutes sujétions possible. Tarif forfaitaire comprenant la totalité de l'installation. y compris la suppression et évacuation et/ou adaptation de l'installation existante. y compris l'installation permettant la production d'eau chaude sanitaire - stockage compris y compris les thermostats, circulateur, etc pour le chauffage							
15.04.02.	Matériaux	PM				PM		
15.04.03.	Placement	PM				PM		
15.04.04.	Encastrement	PM				PM		
15.05.	Installation de l'ensemble	PM						
15.05.01.	Description	PM				PM		
15.05.02.	Exécution	PM				PM		
15.05.03.	Contrôle	PM				PM		
15.06.	Installation chaudière							
15.06.01.	Chaudière existante	PM				PM		
15.06.02.	Vase d'expansion - soupape de sécurité	PM				PM		
15.06.03.	Ventilation	PM				PM		
15.06.04.	Séparateur d'air	PM				PM		
15.06.05.	Raccordement au réseau électrique	PM				PM		
15.06.06.	Raccordement au réseau de distribution d'eau	PM				PM		
15.06.07.	Essais avant réception	PM				PM		
15.07.	Réseaux de chauffe							
15.07.01.	Radiateurs							
15.07.01.01.	radiateur façade lisse							
15.07.01.02.	cuisine, veranda, 2 chambres, 1 dressing, 2x dans grenier	FF	QF	6,00				
15.07.02.	Radiateurs de type - radiateur chauffe serviette							
	salle de bain	FF	QF	1,00				
15.07.02.	chauffage par chauffage sol							
	salon	QF	m2	34,00				
				Sous total -- PARTIE 15				
Partie 16: SANITAIRES								
	NOTE IMPORTANTE:							
	Les options et variantes ne seront pas comptabilisées aux différentes additions							
16.01.	Généralités							
16.01.01.	Cadre de la mission	PM				PM		PM
16.01.02.	Réglementations :	PM				PM		PM
16.01.03.	Documents à fournir par l'adjudicataire	PM				PM		PM
16.01.04.	Description de l'installation	PM				PM		PM
16.02.	Tuyaux et accessoires							

Articles	Désignation	TM	U	Quantité	Prix unitaire	Montant
16.02.01.	Alimentations eau chaude - eau froide	PM			PM	PM
16.02.01.01.	Généralités	PM			PM	PM
16.02.01.02.	Raccordement de départ	PM				
16.02.01.03.	Tuyauteries de distribution	PM				
16.02.01.04.	Tuyauteries pour arrivées d'eau - raccord à l'existant	QF	FFT	1,00		
16.02.01.05.	Calorifugeage des tuyauteries d'eau chaude et froide	PM				
16.02.01.06.	Tuyaux pour décharges - raccord à l'existant	QF	FFT	1,00		
16.03.	Appareils sanitaires					
16.03.01.	robinet extérieur	QF	FFT	1,00		
16.03.02.	ensemble salle de bain - raccord et décharges uniquement (2 éviers, un bain, une douche, 1wc)	QF	FFT	1,00		
16.03.03.	wc suspendu	QF	FFT	2,00		
16.04.	Ventilation					
16.04.01.	Généralités	PM				
16.04.02.	ventilation simple flux - extraction cuisine - buanderie - wc - salle de bain	QF	PC	1,00		
					Sous total -- PARTIE 16	
	MONTANT TOTAL HTVA					
	TVA 6%					
	MONTANT TOTAL TVAC					
	Complété par moi et annexé à ma soumission en date du					
	Fait à, le.....					
	Le soumissionnaire					
	Remarques :					
	a) les arrondis s'opèrent conformément aux impositions légales,					
	b) la qualité du signataire est exigée s'il engage une société de quelque forme que ce soit,					
	c) toute rectification des quantités du métré récapitulatif doit, sous peine de nullité, être justifiée dans une note annexée à la soumission,					
	d) la correction des Q.P. n'est pas autorisée.					
	e) toutes les fiches techniques demandées font partie intégrante de la remise de prix					

C20010AR							
M.O.: M Schulsse							
Travaux: Transformation d'une maison d'habitation							
Architecte: Pecheur Sophie							
Chapitre 3: Métrés							
Partie 17: ELECTRICITE							
Articles	Désignation	TM	U	Quantité	Prix unitaire	Montant	
	NOTE IMPORTANTE:						
	Les options et variantes ne seront pas comptabilisées						
	aux différentes additions						
17.01.	Généralités	PM			PM	PM	
17.02.	Prescriptions installation						
17.02.01.	Resserrage RF	PM				PM	
17.02.02.	Mise à la terre	va		1,00	€	va	
17.02.03.	Réceptions	PM				PM	
17.03.	Travaux préalables	PM				PM	
17.04.	Prescriptions câblages	PM					
17.05.	Prescriptions appareillages						
17.05.01.	Généralités	PM					
17.05.02.	Type: Marque Legrand - Type Niloé	PM					
17.05.03.	Emplacements	PM					
17.05.04.	Tableau électrique	QF	FFT	1,00			
	Y compris disjoncteur - différentiels						
17.05.05.	Interrupteurs						
17.05.05.01	Interrupteurs 1D	QP		6,00			
17.05.05.02	Interrupteurs 2D y compris inverseur si nécessaire			10,00			
17.05.05.03	Interrupteur bipolaire 1D	QP		2,00			
17.05.05.04	Interrupteur 2D avec variateur	QP		2,00			
17.05.05.05	Détecteur de mouvement intérieur	QP		1,00			
17.05.06.	Prises de courant						
	Prises simples	QP		12,00			
	Prises double	QP		18,00			
17.05.08.	Boîtes de connexion	PM					
17.05.09.	Points lumineux						
	Points lumineux intérieurs	QP		20,00			
	point lumineux extérieurs	QP		6,00			
17.06.	Luminaires - fournitures - non compris						
17.06.01.	Luminaires						
17.06.04.	Détection incendie						
	détecteurs			2,00			
17.07.	Télédistribution – Téléphonie - Parlophonie						
option	17.07.01. Télédistribution	QF	FF	3,00			
	prise télé et internet dans le salon						
	prise télé et internet dans la chambre de l'étage						
	prise télé et internet dans le grenier						
MONTANT TOTAL HTVA							
TVA 6%							
MONTANT TOTAL TVAC							
Complété par moi et annexé à ma soumission en date du							
Fait à, le.....							
Le soumissionnaire							
a) les arrondis s'opèrent conformément aux impositions légales,							
b) la qualité du signataire est exigée s'il engage une société de quelque forme que ce soit,							
c) toute rectification des quantités du metrè récapitulatif doit, sous peine de nullité, être justifiée dans une note annexée à la soumission,							
d) la correction des Q.P. n'est pas autorisée.							
e) toutes les fiches techniques demandées font partie intégrante de la remise de prix							

C20010AR							
M.O.: M Schulsse							
Travaux: Transformation d'une maison d'habitation							
Architecte: Pecheur Sophie							
Chapitre 3: Métrés							
Partie 21:	MENUISERIES INTERIEURES						
Articles	Désignation	TM	U	Quantité	Prix unitaire	Montant	
	NOTE IMPORTANTE: Les options et variantes ne seront pas comptabilisées aux différentes additions						
21.01.	Généralités	PM					
21.02.	Portes intérieures.						
21.02.01.	porte battante stratifiée - quincailleries comprises	SO					
	Dimensions GO: 75-80-90-95 x 205,5 cm	Qf	Pces	8,00			
21.02.02.	Portes battantes stratifiées - intégrée- pourtour caché - quicailleie invisible						
	Dimensions GO: 86 x 205,5 cm	QF	Pces	1,00			
	vantail de porte de 78 x 201,5 cm						
21.03.	Parquet	Qf	m2	89,00			
	parquet stratifié dans les locaux de l'étage - hormis salle de bain y compris sous couche acoustique						
	etage 01 (2 chambres, 1 couloir, un dressing)			51			
	grenier			38			
21.03.	Plinthes.						
21.03.01.	Plinthes en bois.	QP	m1	85,00			
	Concerne les plinthes de l'étage sur revêtement souple						
21.04.	Escalier						
	revêtement d'un escalier coulé en béton avec marches et contremarche en chene						
	14 marches - 95 cm de large 17,87cm de haut, profondeur de 24cm	QF	pce	14,00			
	1 palier intermédiaire de 117 / 95	QF	pce	1,00			
	14 marches de 18cm de haut - 24 cm de profondeur pour 95cm de large (vers comble)	QF	pce	14,00			
	1 palier intermédiaire de 233 / 95	QF	pce	1,00			
21.05.	Mobilier						
21.06.	Postes particuliers de menuiseries intérieures.						
21.06.01.	Tablette de fenêtre en chêne traité	QP	Mct	10,75			
MONTANT TOTAL HTVA							
TVA 6%							
MONTANT TOTAL TVAC							
Complété par moi et annexé à ma soumission en date du							
Fait à, le.....							
Le soumissionnaire							
Remarques :							
a) les arrondis s'opèrent conformément aux impositions légales,							
b) la qualité du signataire est exigée s'il engage une société de quelque forme que ce soit,							
c) toute rectification des quantités du metrè récapitulatif doit, sous peine de nullité, être justifiée dans une note annexée à la soumission,							
d) la correction des Q.P. n'est pas autorisée.							
e) toutes les fiches techniques demandées font partie intégrante de la remise de prix							